

Arrondissement de
RAMBOUILLET
Canton de CHEVREUSE
Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation
09/12/2024

Date d'affichage de convocation
09/12/2024

Nombre de conseillers

En exercice : **17**

Présents : **10**

Votants : **10**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 18 décembre,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Magny-les-Hameaux,
Légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de la tenue de ses séances, sous la Vice-présidence de Madame Frédérique DULAC.

Présents :

Frédérique DULAC, Arnaud BOUTIER, Slimane MOALLA, Yolande GROBON, Jean-Marie THEBAULT, Evelyne COURTECUISSÉ, Claire CROIXMARIE, Hayat LAKHYALI, Gasparine MIRABEL, Marc CONGARD

Excusés :

Bertrand HOUILLON, Brigitte BOUCHET, Magali DOUSSE Chrystèle GUILLARD, Anne DEUDON, Nathalie SENU, Annick BOKAN

Date de la séance :

18 décembre 2024

Objet :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024,

Vu la décision du 26 septembre 2024 approuvant la décision modificative n°1 - exercice 2024,

Considérant que le CCAS de Magny-les-Hameaux ne disposera pas d'un budget primitif 2025 exécutoire au 1^{er} janvier 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de permettre l'engagement et le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 et sans préjuger des montants qui seront votés à ce budget,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- **Article 1 : AUTORISE** M. le Président à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2024 (hors restes à réaliser 2023), et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

- **Article 2 : OUVRE** 25% des crédits du budget de l'exercice 2024 (hors restes à réaliser 2023) des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2025, selon la répartition suivante :

Accusé de réception en préfecture
018-267891082-20250109-CCAS241218052-BF
Date de télétransmission : 09/01/2025
Date de réception préfecture : 09/01/2025

	Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	Chapitre 27 « Autres immobilisations »
Budget primitif 2024 (hors restes à réaliser 2023)	700,00 €	23 976,45 €
Décision modificative n°1	1 500,00 €	
25% des crédits ouverts en 2024 (hors restes à réaliser 2023)	550,00 €	5 994,10 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 9/01/2025

Certifié exécutoire le : 9/01/2025

Le Président du C.F.A.S

Bertrand HOUILLON